



Fondation
Maison des Champs
de Saint François d'Assise

Reconnue d'utilité publique depuis 1932

Livret d'accueil du bénévole

Le mot du Président et du DG

LE BENEVOLAT

« Bénévole » : adjectif, 1282, rare avant le 18^e siècle du latin Benevolus « bienveillant », de bene « bien » et volo « je veux ».

- Qui fait quelque chose de bonne grâce, bienveillant : qui veut le bien.
- Qui fait quelque chose sans obligation et gratuitement.

Parce que notre société est construite sur la notion du « vivre ensemble », que la liberté et la citoyenneté se construisent dans rapport à l'autre, chaque personne est concernée par la situation de ceux d'entre nous qui souffrent de fragilités, d'exclusions et de pauvretés,

Parce que la solidarité nationale et institutionnalisée ne peut pas tout régler (ce qui, d'ailleurs ne serait pas souhaitable en effet, ceci aurait pour effet d'aboutir à un appauvrissement du concept de solidarité),

La solidarité, la fraternité doivent se mettre en œuvre localement et au quotidien.

Pour que cette mise en œuvre puisse être effective l'Etat, lui-même, délègue au monde associatif une partie de ses ressources par le dégrèvement fiscal des dons et legs aux associations et plus particulièrement à ceux qui vont en aide aux personnes en difficultés.

En France le nombre de bénévoles est évalué entre 11 et 15 millions de personnes engagées. Ce bénévolat peut être régulier ou occasionnel.

Aujourd'hui, la Fondation Maison des Champs s'engage dans une démarche volontaire d'animation d'une équipe de bénévoles.

Le bénévolat n'est pas un moyen, mais une fin en soi.

Il se conçoit, dans une dynamique d'évolutions des pratiques sociales, qu'elles soient individuelles ou collectives. Les personnes qui proposent de faire un don de temps à la Maison des Champs viennent vivre un engagement et partager des temps d'échanges, des expériences au sein de la Fondation et auprès des personnes accompagnées.

Le bénévolat est un acte qui met en action les notions de don et de contre don. Les bénévoles engagés depuis un certain temps dans des actions expriment très clairement qu'ils reçoivent autant qu'ils donnent, sinon plus, disent certains. Organisé par l'institution, cet engagement se situe en complémentarité des actions salariées.

C'est la structuration de ce que serait la solidarité naturelle dans une société moins individualisée.

Par sa nature même, l'action bénévole est une rencontre. Les motivations, les désirs et les savoirs faire d'un bénévole potentiel apportent aux personnes accompagnées convivialité et lien social, mais aussi solidarité matérielle. Ce don de temps se déroule dans le cadre du temps choisi.

Ce bénévolat doit être réfléchi, encadré et accompagné. Il doit faire l'objet d'une véritable gestion des ressources humaines bénévoles.

Présentation de la Fondation Maison des Champs

La Fondation Maison des Champs est une fondation à but non lucratif (loi 1901). Elle mène une action sociale en direction de personnes souffrant de perte d'autonomie, de maladie ou d'une situation de handicap (quelque soit son âge) pour lesquelles elle peut apporter un accompagnement adapté.

La Fondation accompagne 2 000 personnes âgées dans le cadre de ses services d'aide et de soins au domicile. Chaque jour elle intervient auprès de 1 600 personnes à leur domicile pour de l'aide, des soins ou de l'hébergement temporaire, principalement sur le 19^{ème} arrondissement de Paris.

Elle est dirigée par un Conseil d'Administration qui définit la politique générale de la Fondation, contrôle le budget et approuve les comptes, après vérification d'un expert comptable et certification par un commissaire aux comptes. Le Conseil d'Administration délègue au Directeur Général la responsabilité de la conduite opérationnelle de la mise en œuvre de la politique générale.

Notre projet associatif

Le projet associatif vient dire clairement ce pourquoi chacun agit, quelque soit sa mission au sein de la Fondation : favoriser le « vivre à son domicile », en défendant le droit d'y rester, d'y être aidé, accompagné et soigné. Et contribuer ainsi à la construction d'une société solidaire où chacun puisse être reconnu dans sa dignité et grandir en humanité.

Pour chaque individu, les questions du domicile et de « l'habiter » sont fondamentales. Pour les personnes quel que soit leur âge, en situation de dépendance à autrui tels que leurs enfants, ou souffrant de fragilités dues à la maladie, au handicap ou au vieillissement, avoir un domicile et y demeurer contribue à donner sens à leur vie malgré leurs incapacités.

« Être chez soi c'est être soi ».

Favoriser le vivre à domicile permet donc de préserver l'identité de chacun, la qualité de ses liens avec les autres, et avec son entourage...

« Être chez soi, c'est être soi » au milieu des siens et dans son quartier.

Historique

Savoir d'où nous venons permet de mieux savoir vers où nous allons

Les origines

L'« Œuvre de la Maison des Champs de Saint-François d'Assise » a été créée en 1931 par M. Léon POIRIER et l'abbé Gabriel LEVIVIER, curé de la paroisse Saint-François d'Assise (19^{ème} arrondissement de Paris). Elle est reconnue d'utilité publique dès 1932.

Elle est dotée d'une propriété à Noisy-sur-Oise, où les enfants partiront l'été en colonie de vacances. C'est la « Maison des Champs », d'où la Fondation tire son nom.

Selon ses statuts, la Fondation a pour but de « fournir à la population laborieuse (...) tous les moyens d'aide et d'assistance matérielle, morale et sociale, dont elle peut avoir besoin ». Dès son origine, elle s'est consacrée à l'ensemble des âges. Ainsi, en 1934, existaient quatre sections : une section des enfants pour l'assistance maternelle et infantile (« les petits pinsons de la butte »), deux pour les adolescents (« les cadets de la Mouzaïa » et « la section des jeunes filles »), une section des adultes pour les œuvres d'éducation et d'assistance.

Le développement

Depuis 1931, les actions de la Fondations ont évoluées. En 1981, elle met en place un des premiers services de soins infirmiers à domicile à agir en complémentarité avec un service d'aide à domicile. Le service d'aide à domicile en question est le « service d'aide ménagère à domicile » du Groupe d'Action Médico-Sociale aux Vieillards (GAMSAV). Les activités du GAMSAV sont intégrées dans celles de la Fondation en 1983.

En 1987, la Fondation crée le premier dispositif d'appartement d'hébergement temporaire pour personnes âgées, rue des Lilas. Il sera par la suite transposé Place des Fêtes. Un deuxième appartement ouvre en 2000, quai de Garonne.

En 2005, la crèche Sainte-Lucie intègre la Fondation. En 2006 sont créés le Service d'accompagnement à la vie sociale, pour les personnes en situation de handicap psychique, et le dispositif d'action sociale et culturelle, qui met en place des actions pour rompre l'isolement. Une dizaine d'appartements de coordination thérapeutique sont aussi ouverts pour accueillir des personnes atteintes de pathologies chroniques invalidantes et souffrant d'exclusion sociale.

En 2008, le service de Garde Itinérante de Nuit est ouvert.

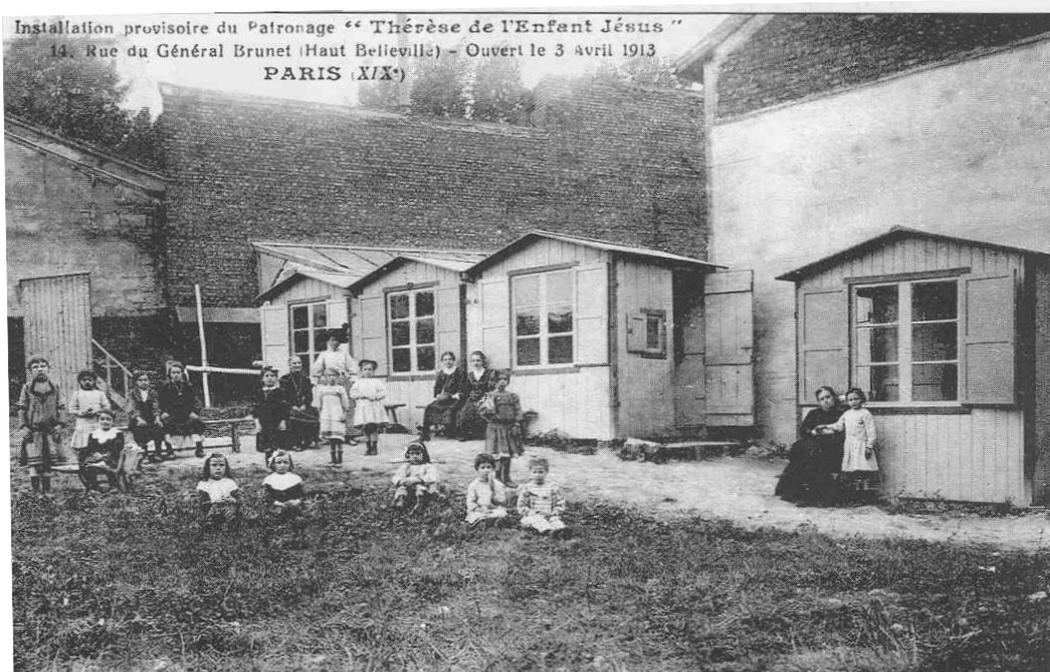
Les valeurs et les missions de la Fondation

Ses valeurs

- La non lucrativité des actions ;
- La primauté de la personne accompagnée et le respect de ses choix et de ses droits au travers des actions mises en œuvre ;
- La promotion de l'autonomie et de la citoyenneté des personnes accompagnées ;
- La préservation et le développement des solidarités de proximité et des liens sociaux des personnes accompagnées ;
- La qualité des services apportés, en lien avec le développement et la reconnaissance des compétences des intervenants de la Fondation.

Ses missions

- Prévenir des risques sociaux et médico-sociaux des personnes en situation de demande par l'information, le conseil, l'orientation et le soutien des personnes elles-mêmes ou de leur entourage ;
- Accompagner la personne, en fonction, de ses potentialités et de l'évolution de son état, pour lui permettre de conserver ou de retrouver une place en tant qu'acteur dans son environnement social ;
- Être en permanence en état de veille et d'alerte pour répondre aux nouvelles situations de fragilité ou d'exclusion des personnes et participer ainsi à l'innovation sociale.



11 - RUE du GÉNÉRAL-BRUNET

n trouvait au début du siècle au n° 14 de la rue du Général-Brunet ce « patronage Thérèse-de-l'Enfant-sus », installé provisoirement en ce lieu, et au n° 16 le siège du club sportif « les Cadets de la Mouzaïa ».

Le Carrefour des services et des solidarités de proximité

Des constats

Sur les 187 000 personnes habitant le 19eme arrondissement, 28 000 ont plus de 60 ans (dont 10 000 ont plus de 75 ans) et parmi ces personnes, 11 000 vivent seules.

Leurs niveaux de ressources sont très variables mais toutes peuvent être à un moment donné sujette à l'isolement ou à la perte d'autonomie. Cette perte d'autonomie peu entraîner de nouveaux besoins qui n'ont pas toujours de réponses à domicile ou à des prix trop élevés : lecture de courriers, tri dans les papiers, changement d'une ampoule, accompagnement en voiture...

Face à ces constats, des actions

Nous avons comme objectif de constituer un réseau de solidarité avec des bénévoles, qui pourrait répondre à ses besoins non satisfaits et qui contribuerait au renforcement des liens sociaux des personnes âgées ou des personnes en situation de handicap.

Nous souhaitons donc pouvoir proposer les services suivants :

Aide administrative :

Ce service a pour objectif d'aider les personnes qui rencontrent des difficultés ponctuellement ou dans la durée, pour réaliser certaines taches administratives : classement de documents, rédaction ou lecture de courriers, aide au montage de certains dossiers...

Petit bricolage :

Nous proposons l'intervention d'une personne bricoleuse pour réaliser de petits travaux simples mais qu'on ne peut plus toujours faire seul : changer une ampoule, raccrocher un rideau, fixer un tableau, changer un joint...

Nous proposons également un accompagnement dans la réalisation de travaux plus importants, pour éviter les abus (notamment au niveau des tarifs).

Accompagnement extérieur :

Sortir seul de chez soi n'est pas toujours possible. Certaines personnes ont besoins d'un bras rassurant ou d'un transport véhiculé pour continuer à se déplacer à l'extérieur. C'est ce que nous proposons, que ce soit pour permettre aux personnes de faire leurs courses, de se rendre à un spectacles, de se balader ou encore d'aller à un rendez vous médical.

Vanity Case :

Il peut arriver que des personnes soient hospitalisées en urgence, sans qu'elles aient eu le temps d'emporter un minimum d'affaires personnelles. Ce service a pour but de leur apporter un petit « Kit », homme ou femme, comprenant un pyjama ou une chemise de nuit, un nécessaire de toilette, un réveil, une radio etc...

Dispositif de rupture de l'isolement :

Ce dispositif a pour objet de rompre l'isolement des personnes, en restaurant, en maintenant ou en développant les liens sociaux : visites de convivialités, sorties culturelles, temps de rencontre, séjours vacances etc...

Aide aux aidants :

80 % des personnes en perte d'autonomie reçoivent de l'aide de leur entourage. Cet entourage peut avoir besoin d'écoute et de soutien. Aussi, nous leur proposons des groupes de paroles, la mise en place d'un réseau d'entraide mutuelle ou encore des formations spécifiques.

Dépannage informatique :

A tout âge, nous pouvons être utilisateur d'un ordinateur qui n'est pas toujours simple d'utilisation et qui peut connaître des dysfonctionnements. Nous proposons donc de mettre en lien les personnes avec une société partenaire pour des prestations d'installation, de maintenance et de dépannages des outils informatiques.

Autres services :

D'autres actions peuvent encore être imaginées pour aider les personnes à mieux vivre au quotidien (garde d'animaux, aide au déménagement, rappel de rendez vous, petit jardinage etc.)

Nous comptons également sur les propositions de nos bénévoles.

Une façon de faire

Nous n'avons pas pour objectif de proposer uniquement des services parmi d'autres. Nous souhaitons que la relation humaine soit au cœur de nos actions et que chaque personne, qui peut être aussi bien aidant que aidé face parti d'un même réseau fondé sur la solidarité.

Chaque membre de notre réseau est considéré comme une personne à part entière, avec ses habitudes et ses capacités.

Nous voulons donc concilier le domaine des services à la personne de plus en plus commercial, avec l'action bénévole qui se veut désintéressée.

Cela signifie que tous nos services ne seront pas gratuits du fait des coûts de fonctionnement mais que les prix pratiqués seront plutôt de l'ordre de la participation.

Etre bénévole au sein du Carrefour

Pourquoi être bénévole avec la Fondation ?

Par solidarité ; parce que l'on a le goût des relations humaines, parce que l'on souhaite d'une manière ou d'une autre apporter une aide, un soutien aux personnes âgées ou en situation de handicap du 19^{ème} arrondissement ; parce que l'on souhaite rencontrer d'autres personnes et s'enrichir par les échanges avec d'autres ; parce que l'on se retrouve dans les valeurs de la Fondation.

Les qualités d'un bénévole

Les qualités attendues sont au cœur des valeurs de la Fondation : la présence, l'écoute, l'échange avec l'autre, l'action, la solidarité, auxquelles on peut ajouter l'ouverture, la générosité, le respect, le sens du partage, l'autonomie.

La place du bénévole au sein du Carrefour

Place essentielle, participe à la vie du Carrefour. Réunion mensuelle pour faire le point.

Volonté d'agir avec des bénévoles : l'action bénévole, désintéressée, vient dire que l'autre a de la valeur en lui-même.

Quelques documents à usage des bénévoles

Le pacte associatif

La charte du bénévole

Le passeport du bénévole

Le livret d'accueil

Quelques conseils pour une relation de qualité avec les personnes que vous accompagnez

Voici quelques exemples de situations auxquelles le bénévole peut être confronté. Bien sûr, cette liste n'est pas exhaustive.

L'argent Dans le cadre des relations entretenues avec les personnes accompagnées, nous pouvons être confrontés à des questions liées à l'argent. Face à ce type de questions la Fondation a une position extrêmement claire : Ne pas se mettre dans un rapport mercantile ou de dépendance avec la personne accompagnée afin de ne pas dénaturer la relation d'entraide avec elle.

Les limites à ne pas dépasser Devant les problématiques administratives, un tiers peut faire beaucoup. Cependant, il ne peut être question pour le bénévole de jouer le rôle de tuteur. Nous nous devons donc de nous rappeler un certain nombre de limites à ne pas dépasser :

- Ne jamais prendre de chèques signés en blanc pour faire des achats en lieu et place de la personne accompagnée, ne jamais signer de chèques à sa place,
- Ne pas utiliser sa carte bleue, ne pas accepter que la personne vous confie son code,
- Ne pas accepter de procuration,
- Ne pas prendre chez vous (pour les protéger) les livrets A ou B d'épargne ni de chéquier, ni de dépôt d'argent (espèces), ni de bijoux,
- Ne pas prêter d'argent (ne pas faire « d'avance », ni de don), tout comme ne pas accepter un prêt d'argent,
- Ne pas se porter garant auprès d'un organisme financier quel qu'il soit.

Faute de respecter ces quelques règles, vous vous exposeriez au regard de la loi.

Accepter un don ? L'action bénévole, « don de temps » par nature, est gratuite. Cependant il est en effet tout aussi important de savoir refuser une somme d'argent que d'accepter un cadeau qui doit rester exceptionnel ; tout est ici, affaire de discernement. Quoi qu'il en soit, dans l'hypothèse d'un cadeau, il ne faut pas perdre de vue que sa régularité, voire son importance financière, peuvent être signe d'une relation qui se détériore, soit que la personne perde certains repères (et les notions de valeurs marchandes ou affectives), soit qu'elle vous considère autrement qu'un(e) bénévole.

Ne pas prendre position trop vite En cas de sollicitation par une personne accompagnée pour intervenir auprès d'un propriétaire, d'un service d'aide à la personne, d'un fournisseur X ou Y..., et ceci dans le cas d'un litige, il faut éviter de prendre position ; le bénévole ne doit pas hésiter pas à en parler à son référent et ne doit pas éliminer d'entrée de jeu la possibilité que la personne puisse se tromper dans son jugement.

Les autres actions de la Maison des Champs

La Fondation mène plusieurs actions.

Service Polyvalent d'Aide et de Soins Infirmiers à Domicile

Des professionnels interviennent à domicile : les aides soignants ou les infirmiers réalisent des soins, les aides à domiciles ou les auxiliaires de vie sociale aident à réaliser les actes essentiels et quotidiens de la vie (lever, toilette, préparation des repas, entretien du logement, ...). 255 places de soins infirmiers à domicile, et intervention chez 1600 personnes par jour pour l'aide à domicile.

Appartements d'Hébergement Temporaire

Deux appartements relais proposent 5 places chacun. Cela permet à la personne âgée qui en bénéficie de mieux préparer un retour à domicile après une hospitalisation, de l'aider dans une période difficile, de soulager son entourage, de rompre l'isolement.

Appartements de Coordination Thérapeutique

Ils permettent de prendre en charge des personnes atteintes de maladies invalidantes évolutives (SIDA, cancer...) et en situation de précarité sociale, dans le but de les aider à retrouver une autonomie. 55 appartements existent, répartis sur Paris (30 appartements) et le Val-de-Marne (25 appartements).

Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

45 places sont disponibles pour des personnes handicapées psychiques résidant sur le nord est de Paris. Il permet à ces personnes de vivre leur singularité, et favorise leur insertion sociale et citoyenne.

Crèche Sainte-Lucie

Située dans le 5^{ème} arrondissement, cette crèche accueille 66 enfants. 6 places sont aménagées pour des enfants en situation de handicap.